

MAIA

Conseil départemental de la Haute-Savoie

Méthode d'Action et d'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

Equipe :

MAIA : Gestionnaires de cas (ASE, IDE), secrétaire, pilote

Missions :

MAIA : Accompagnement de situations gérontologiques complexes répondant à des critères nationaux stricts dans le cadre d'un projet de vie défini.

Critères de prise en charge :

MAIA : étude collégiale d'une fiche saisine complétée par le requérant avec réorientation en cas de refus, portant sur les points suivants :

- Age (+ 60 ans ou - 60ans si diagnostic posé de maladie d'Alzheimer ou malade apparentée) ;
 - Projet de vie (maintien à domicile) ;
 - Situation instable compromettant le maintien à domicile (problèmes d'autonomie fonctionnelle, décisionnelle ou relevant du champ médical hors de crise) ;
 - Aides et soins insuffisants ou inadaptés ;
 - Isolement de la personne ou épuisement de son entourage.

LIMITES DES INTERVENTIONS

- Application du principe de subsidiarité : missions portant uniquement sur le domicile, pas d'intervention en structure (entrée, sortie, séjour) ; uniquement sur l'autonomie, voir les PMS pour questions de logement, financement, aides alimentaires...
 - Possibilité d'intervention prioritaire, mais pas de notion d'urgence.

Modalités de sollicitation

- MAIA : 04.50.33.20.70, aeo-polegeronto@hautesavoie.fr

A noter : les réponses aux sollicitations, aux demandes d'informations ou d'échanges ne donnent pas lieu à une intervention systématique chez la personne

Territoire d'intervention

